

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le

ID : 089-200042356-20250610-34\_2025-DE

<b>DEPARTEMENT DE L'YONNE</b>	<b>Le dix juin deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes à TISSEY, sous la présidence de Monsieur Rémi GAUTHERON.</b>
<b>ARRONDISSEMENT D'AVALLON</b>	<b><u>Etaient présents</u> : Aisy-sur-Armançon : M. Christian FRANCOIS Ancy-le-Libre : Mme Véronique BURGEVIN Annoux : M. Jacques ROBO Argenteuil-sur-Armançon: M. Lionel MATHEY Bernouil : M. Patrice LAUGELOT CCCVT : M. Xavier COLLON Chassignelles : M. Maryan TRUCHY Chichée : M. Sylvain JACQUINOT Collan : M. Francis GOGOIS Cruzy-le-Châtel : M. Jean-Pierre BRIGAND Cry-sur-Armançon : M. Claude DUBOIS Dannemoine : M. Eric KLOETZLEN Dye : M. Bertrand BERLOT Epineuil : M. Yann WOJCIECHIWICZ Fleys : M. Xavier COLLON Fulvy : M. Robert HERBERT Gigny : M. Denis DUTARTRE Jully : M. François FLEURY Junay : M. Dominique PROT Molosmes : M. Dominique BUSSY Nuits-sur-Armançon : M. Jean-Louis GONON Pacy-sur-Armançon : M. Jean-Luc GOUX Roffey : M. Rémi GAUTHERON Rugny : M. Fabien GENET Saint-Martin-sur-Armançon : M. André MLYNARCZYK Sennevoy-le-Haut : M. Jean-Louis MARONNAT Serrigny : Mme Nadine THOMAS Stigny : M. Paul DE DEMO Tissey : M. Thomas LEVOY Tonnerre : M. Philippe GERTNER, M. Jean-François FICHOT Tronchoy : M. Jacques TRIBUT Villon : M. Anthony BELLEGANTE CCLTB : M. Thomas LEVOY, M. François FLEURY, M. Robert HERBERT, Mme Nadine THOMAS, Mme Véronique BURGEVIN.</b>
<b>SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS</b>	
<b><u>Nombre de délégués</u> :</b> - En exercice : 56 - Présents : 38 - Absents : 18 dont ayant donné Pouvoir :0 - Votants : 38	<b><u>Délégués titulaires absents excusés supplés</u> : Argenteuil-sur-Armançon : M. Sébastien SCHIER est suppléé par Monsieur Lionel MATHEY Chichée : Mme Nathalie OUDIN est suppléée par M. Sylvain JACQUINOT Epineuil : M. Alain BŒUF est suppléé par M. Yann WOJCIECHIWICZ.</b>
<b><u>Compétence EAU :</u></b> <b><u>Nombre de délégués</u> :</b> - En exercice : 49 - Présents : 31 - Absents : 18 dont ayant donné pouvoir :0 - Votants : 31	<b><u>Délégués titulaires absents excusés non supplés</u> : Censy : M. Alexandre BARDET Châtel-Gérard : M. Régis MONOT Fontaines-les-sèches : M. Hubert MONTENOT Gland : Mme Sandrine NEYENS Grimault : Mme Jacqueline DE DEMO Pasilly : M. Julien GROGUENIN Pimelles : Mme Nadège GOUSSARD Sarry : Mme Danièle RIOTTE Sennevoy-le-Bas : M. Dominique VARAILLES Vezannes : M. Laurent SEURAT.</b>
<b><u>Compétence ASSAINISSEMENT COLLECTIF :</u></b> <b><u>Nombre de délégués</u> :</b> - En exercice : 20 - Présents : 16 - Absents : 4 dont ayant donné Pouvoir :0 - Votants : 16	<b><u>Délégués titulaires absents non excusés supplés</u> : Bernouil : M. Gilles VAUGEOIS est suppléé par M. Patrice LAUGELOT CCCVT : M. Stéphane AUFRERE est suppléé par M. Xavier COLLON Saint-Martin-sur-Armançon : M. Benjamin LEMAIRE est suppléé par M. André MLYNARCZYK CCLTB : Mme Delphine GRIFFON est suppléée par M. Robert HERBERT.</b>
<b><u>Compétence ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :</u></b> <b><u>Nombre de délégués</u> :</b> - En exercice : 5 - Présents : 5 - Absents : 0 - Pouvoir : 0 - Votants : 5	<b><u>Délégués titulaires absents non excusés non supplés</u> : Béru : Mme Athénaïs LE COURT DE BERU Cheney : M. Thomas GRAPIN Jouancy : Mme Laurence TRANSLER Mélisey : M. Eric ROUSSEAU Perrigny-sur-Armançon : M. Romaric JOLY Vezinnes : M. Georges CUSSAC Viviers : M. Christian PICQ Yrouerre : M. Gilles GARNIER.</b>
	<b><u>Secrétaire de séance</u> : M. Jean-Louis GONON, Maire délégué de Nuits-sur-Armançon.</b>
	<b><u>Date de convocation</u> : 30 mai 2025</b>
	<b><u>Délibération n° 34-2025</u></b>
	<b><u>Objet</u> : Administration générale – Ressources humaines –Suppression de grades &amp; Mise à jour du tableau des emplois</b>

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Le Président rappelle au Comité syndical :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois.

Vu le tableau des emplois,

Vu qu'à l'issue de la consultation il a été procédé au recrutement d'un adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe titulaire sur le poste de « gestionnaire abonnés – référent facturation »,

Vu que les 3 grades du cadre d'emploi des adjoints administratifs avaient été créés dans l'attente du recrutement,

APRES avis favorable du Comité Social Territorial en date du 20 mars 2025,

Monsieur le Président propose au comité syndical de supprimer les grades suivants inscrits au tableau des emplois :

- Adjoint administratif territorial / adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe

***Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à 38 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :***

**ADOPTE la proposition ci-dessus**

**AUTORISE Monsieur le Président à en poursuivre l'exécution.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le président,

Rémi GAUTHERON



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de DIJON dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, par voie postale au 22 rue d'Assas-21000 DIJON ou par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*